



Affixes d'élevage Grille tarifaire 2015

Frais de mise en place de l'affixe65 € HT (78 € TTC)

Ces frais comprennent le dépôt de l'affixe, l'initialisation sur les animaux du cheptel ainsi que la gestion des cas particuliers induits par la mise en place de l'affixe. Ils sont facturés au cheptel (une cotisation / n° de cheptel) dans le cas d'un éleveur adhérent ou à l'affixe dans le cas des groupements.

Abonnement annuel10 € HT (12 € TTC)

Cotisation au titre du maintien de l'affixe (une cotisation annuelle par affixe) et de la gestion des cas particuliers. A régler avant le 31 décembre de l'année en cours, pour l'année suivante.

Attribution manuelle d'un affixe dans le cas d'un groupement d'éleveurs 5 € HT/ animal (6 € TTC)

Les attributions d'affixes étant uniquement manuelles pour les groupements, elles seront facturées à l'unité. L'attribution de l'affixe s'effectuera à réception du règlement.